

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 07 septembre 2021**

Étaient présents tous les conseillers.

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal.  
Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose le rajout d'une délibération sur l'augmentation de l'eau.  
Ce rajout est approuvé à l'unanimité.

## **Délibération n° 1 – Règlement intérieur et changement de tarifs de cantine**

Suite à la mise en place d'un logiciel de gestion de cantine, le règlement intérieur de la cantine est modifié.

Le Maire rappelle la délibération du 18 Décembre 2018 concernant la participation des familles et des communes adhérentes au RPI aux prix du repas de la cantine.

Suite à la loi Egalim qui demande l'introduction de plats bio dans les menus, les tarifs du prestataire augmentent.

Le Maire propose les augmentations suivantes :

- Participation des familles : 4.10 € au lieu de 3.80 € actuellement
- Participation des communes : 2.60 € au lieu de 2.20 € actuellement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation.

Jeannette LACOUR rappelle que dans le prix facturé, d'autres prestations se rajoutent, notamment la garderie de l'enfant.

Par ailleurs, le Maire indique que dorénavant, tout enfant qui arrive à la cantine sans être inscrit sera refusé.

## **Délibération n° 2 - Cession de parcelle à titre gratuit à Mr et Mme TORRE.**

Le Maire rappelle le sujet suivant abordé lors du Conseil Municipal du 18 Août 2020 :

« Christian MOLERUS informe d'un courrier reçu de Mr TORRE signalant qu'une partie de son terrain est sur l'ancien chemin communal. Il propose de racheter ce terrain à la commune afin d'y réaliser des travaux d'enrochement... »

Le Maire propose d'autoriser la cession à titre gratuit du morceau de terrain demandé par Mr et Mme TORRE, comme indiqué sur le plan du géomètre expert.

En contrepartie, Mr et Mme TORRE s'engagent à verser une donation au CAS de la commune.

Tous les frais inhérents à cette transaction sont à la charge du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle.

### **Délibération n° 3 – Demande de subventions pour l'étude par « Villages vivants» et «Aire» (annule et remplace la délibération du 21 juin 2021)**

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg, la commune a sollicité les bureaux d'étude « Villages Vivants» et «Aire» afin de définir le plan d'action de cette revitalisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire a demander des subventions au département et à la région.

### **Délibération n° 4 – Demande de subvention pour l'achat de matériel urbain**

Un devis d'achat de matériel urbain a été fait pour un montant TTC de 4 749 euros. Le Maire propose de demander une subvention auprès du département. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire a demander cette subvention.

### **Délibération n° 5 – Convention de mise à disposition du tractopelle**

En cas de panne ou d'indisponibilité de matériel au Centre d'Exploitation de Die, les capacités d'intervention du Département sont fortement impactées du fait des délais de rapatriement et de remplacement.

Ainsi, le Maire propose de mettre à disposition du Département le tractopelle de la Commune, pour des missions de chargement de sel en hiver ou lors d'intempéries importantes.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition de matériel doit être signée entre la Commune et le Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la mise en place de cette convention.

### **Délibération n° 6 – Présentation du rapport définitif de la CRC suite au contrôle de gestion des exercices 2016 à 2019 de la CCD**

La Chambre régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Diois pour les exercices 2016 à 2019. Elle a arrêté ses observations définitives le 17 mars 2021. Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport doit être communiqué aux assemblées délibérantes des communes membres, afin de prévoir l'organisation d'un débat en Conseil Municipal suivi d'un vote pour acter la tenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion des exercices 2016 à 2019, tel qu'annexé à la présente délibération, et de la tenue d'un débat sur ce rapport au sein de l'assemblée délibérante. Il charge le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

### **Délibération supplémentaire n°7 - augmentation du prix de l'eau**

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de subventions liées à l'assainissement et à l'adduction d'eau potable, l'agence de l'eau impose un tarif unique de consommation de l'eau et un tarif minimum de 1 € pour l'assainissement.

Le Maire propose d'appliquer les nouveaux tarifs dès janvier 2022, et, pour limiter l'impact de l'augmentation, de réduire le prix de l'abonnement de l'eau (79 € à 50€).

Un courrier sera préparé et joint aux factures pour expliquer cette modification.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

La simulation suivante a été réalisée pour une consommation annuelle de 85 mètres cubes.

2021					
Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	1	79.00000	79.00	5.5	83.35
Consommation Eau : tranche 1 à 30 m3	30	1.45000	43.50	5.5	45.89
Consommation Eau : tranche 31 à 5000 m3	55	0.40000	22.00	5.5	23.21
Agence de bassin	85	0.08817	7.49	5.5	7.91
Redevance pollution domestique	85	0.28000	23.80	5.5	25.11
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>175.79</b>		<b>185.46</b>
Abonnement Assainissement	1	21.50000	21.50	10	23.65
Consommation Assainissement	85	0.12000	10.20	10	11.22
Redevance modernisation réseaux	85	0.15000	12.75	10	14.03
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>			<b>44.45</b>		<b>48.90</b>

<b>TOTAL facture 2021</b>	<b>234.36</b>
---------------------------	---------------

2022						
Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TTC	Aug-ment.
Abonnement Eau	1	50.00000	50.00	5.5	52.75	-30.60
Consommation Eau : tranche 1 à 5000 m3 (plus qu'une tranche)	85	1.45000	123.25	5.5	130.03	60.93
Agence de bassin	85	0.08817	7.49	5.5	7.91	0
Redevance pollution domestique	85	0.28000	23.80	5.5	25.11	0
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>204.54</b>		<b>215.79</b>	
Abonnement Assainissement	1	21.50000	21.50	10	23.65	0
Consommation Assainissement	85	1.00000	85.00	10	93.50	82.28
Redevance modernisation réseaux	85	0.15000	12.75	10	14.03	0
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>			<b>119.25</b>		<b>131.18</b>	

<b>TOTAL facture 2022</b>	<b>346.97</b>
---------------------------	---------------

<b>AUGMENTATION PREVUE</b>	<b>112.61</b>
----------------------------	---------------

## Questions diverses :

Réunion publique du vendredi 2 septembre : un tour de table rappelant les points abordés et les actions à venir est fait.

Course « la Drômoise » : Pierre DALSTEIN rappelle la course « la Drômoise » les 17, 18 et 19 septembre. Prévoir l'arrêté portant sur les interdictions de circulation et de stationnement.

François HUMBERT rappelle le mail sur l'organisation du « RAID INSA LYON » en avril 2022. Une quarantaine d'étudiants seraient à héberger sur plusieurs week-ends, avec des logements en tente, des logements en dur, et la mise à disposition d'une salle. Une étude sera faite à ce sujet.

Distributeur de billets : Le maire de Cornillon a envoyé un mail concernant la mise en place d'un distributeur de billets par la société privée LOOMIS dans l'une des communes. L'idée est bonne mais soulève des questions : quel serait le coût ? Dans quel local le mettrait-on ? Le Conseil Municipal propose de faire une réponse favorable pour l'étude du projet.

Garderie : Jeannette LACOUR informe que la garderie périscolaire a été mise en place. Il y a eu peu d'enfants la première semaine, mais davantage d'inscrits sur les deux semaines à venir. On attend jusqu'aux vacances de Toussaint pour voir si on maintient la garderie. Un règlement a été établi et doit être distribué aux parents.

Syndicat Mixte du Pas des Ondes : l'actuel gérant, Mr HERRERA ne reconduit pas sa candidature. Son bail se termine au 31 décembre 2021. Il reste deux candidats pour la DSP. La décision finale sera prise lors du conseil syndical début octobre. Des travaux vont commencer : toilettes en dur, dalle pour les camping-car, accessibilité handicapés. Le 30 septembre, le Syndicat Mixte du Pas des Ondes va réélire son bureau.

Maison médicale : le projet a été présenté lors de la réunion publique. Les travaux du futur parking vont commencer.

Cimetière : suite aux remarques concernant l'aspect visuel des allées, le Maire a annoncé en réunion publique qu'un désherbage à la saumure allait être tenté, la commune n'utilisant plus aucun pesticide depuis plusieurs années. Christian MOLERUS suggère de laisser en état encore une année afin que l'herbe continue de repousser jusqu'à tapisser entièrement les allées. Le Conseil Municipal accepte mais il faudra par la suite envisager un entretien régulier.

Fin de la réunion à 22 heures.